Envoyé en préfecture le 14/02/2026
Reçu en préfecture le 14/02/2026
Publié le
ID : 022-212201271-20260212-2026_02_15-DE

COMMUNE de LEZARDRIEUX (Côtes d'Armor)
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 FEVRIER 2026 A 18 H 30
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le douze février à 18h30, le Conseil Municipal de LEZARDRIEUX dûment convoqué s'est assemblé à la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur le Maire,

Nombre de conseillers en exercice : **12**

Présents ou représentés : **12**

Présents : M. PARANTHOËN Henri, Mme LE COQ Annyvonne, M. ANDRE Yanick, Mme LE BRIAND Fabienne, M. MENOU Laurent, M. GUILLOU Loïc, Mme HERVO Claudine, Mme BLONDEL Christine, M. JUMEL Yoann, Mme CHEREL Jeanne, Mme GUILLOU Catherine

Représentée : Mme CONAN Amélie par procuration à M. JUMEL Yoann

Absent : /

Secrétaire de séance : Mme GUILLOU Catherine

Date d'envoi de la Convocation : 6 février 2026

DELIBERATION 2026-02-15 : AMENAGEMENT DU BOIS DE LAN GOC : REGULARISATION DE LA DEMANDE DE FINANCEMENT FEADER AU TITRE DU PROGRAMME LEADER
Rapporteur : M. Laurent MENOU, Adjoint au Maire

Les délibérations n°2023-06-010 et n°2023-06-011 du conseil municipal, en date du 8 juin 2023, ont validé le lancement du projet d'aménagement du bois de Lan Goc, et sollicité des demandes de subventions.

Depuis ces décisions, la nature du projet et le montant des dépenses ont changé.

Ainsi, ce qui devait être une création de parcours sportif, d'un coût estimatif initial de 45 882,32 € HT, est devenu un projet global d'aménagement afin de réouvrir l'accès du bois au public, de sécuriser le site, et les propriétés avoisinantes, afin de créer un espace de vie intergénérationnel, et pédagogique au regard de la biodiversité locale, avec le soutien du service environnement de Lannion-Trégor-Communauté.

Cela a créé une confusion quant à l'appellation du projet et son coût lors de nos démarches relatives au financement par le programme LEADER. La commune remercie les services de Lannion-Trégor-Communauté, en charge de l'instruction des demandes, pour leur soutien, leurs conseils, et la défense de notre projet auprès de la Région.

Le plan de financement réel est le suivant :

Envoyé en préfecture le 14/02/2026
Reçu en préfecture le 14/02/2026
Publié le
ID : 022-212201271-20260212-2026_02_15-DE

Dépenses HT		**Recettes HT**		
	Montant €	Financeurs	Montant €	Taux
Travaux	39941,39 €	FEADER (Région)	43106,48 €	72,89 %
Prestations de service	13224,51 €	Autofinancement	16032,84 €	27,11 %
Achats de matériels, équipements, fournitures	5973,42 €			
Total dépenses	**59139,32 €**	**Total des Recettes**	**59139,32 €**	**100%**

Vu l'avis favorable de la commission plénière du 9 février 2026

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- ✓ **De valider le projet et le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;**
- ✓ **D'autoriser M. le Maire ou un adjoint à solliciter les subventions FEADER du programme LEADER ;**
- ✓ **D'autoriser M. le Maire ou un adjoint à signer tous documents afférents à ce dossier ;**
- ✓ **D'autoriser la commune à supporter toute modification du plan de financement et une prise en charge systématique par l'autofinancement, en cas de financements externes inférieurs au plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus.**

Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance,
Mme GUILLOU Catherine

L'Adjointe au Maire,
Mme LE COQ Annyvonne

MAIRIE de LEZARDRIEUX 22740 CÔTES D'ARMOR